



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2015

Ouverture de la séance à 19 heures 05 minutes

Mme JEAN Annie, Maire de la commune, préside la séance et procède à l'appel.

Présents : MME JEAN Annie, MINARZYC Elisabeth, LEGUEULLE Chrystelle, GONZALEZ Martine, DEVARREWAERE Dominique, EVRARD Claude, MM. ISTASSES Michaël, MIGOT Alain, BARRAL Johnny, MINARZYC Philippe, CARLUER Christophe, MINGOT Guy, SEINGIER Pascal .

Absents :

Mme CHALUMEAU Florence

Secrétaire de séance : M. ISTASSES Michaël

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2015

Mme DEVARREWAERE souhaite que le compte rendu de la séance du 9 Décembre, soit modifié suivant les termes suivants :

Point 1-1 : Dominique DEVARREWAERE s'étonne que l'avis du Conseil Municipal soit sollicité alors que le terrain figure déjà à la vente sur le site d'une agence immobilière.

Le compte rendu de la séance du 12 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

Enfance-Jeunesse

1.1 Approbation du Compte de Gestion 2014

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte de Gestion de l'EJE de l'année 2014.

Le Compte de Gestion peut se résumer ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 83 739.82 €

Recettes : 92 661.41 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 5 358.06 €

Recettes : 0.00 €

▪ **Résultat de l'exercice 2014 :**

✓ Fonctionnement excédent : 8 921.59 €

✓ Investissement déficit : -5 358.06 €

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales
Ayant Entendu l'exposé Madame Le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 83 739.82 €

Recettes : 92 661.41 €

Résultat 8 921.59 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 5 358.06 €

Recettes : 0.00 €

Résultat - 5 358.06 €

Compte tenu des excédents reportés, celui-ci fait ressortir un résultat de clôture pour l'exercice 2014 :

- ✓ Fonctionnement excédent : 16 337.63 €uros
- ✓ Investissement excédent : 112.16 €uros

Résultats en tous points conformes au Compte Administratif 2014 de la commune.

Il est précisé que ces résultats de clôture seront réintégrés au budget primitif 2015 de la commune compte tenu de la délibération du 12 février 2015

1.2 Approbation du Compte Administratif 2014 et 1.3 affectation des résultats 2014 au budget de la commune
1.3 (les points ont été rassemblés)

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif EJE de l'exercice 2014.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 83 987.86 euros

Recettes : 92 661.41 euros

Soit un excédent d'exercice 2014 de 8 673.55 €

Excédent reporté 2013 7 664.08 €

Ce qui porte l'excédent de fonctionnement à 16 337.63 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 5 358.06 euros

Recettes : 0.00 euros

Soit un déficit d'exercice 2014 de 5 358.06 €

Excédent reporté 2013 5 470.16€

Ce qui porte l'excédent d'investissement à 112.10 €

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales

Ayant Entendu l'exposé Madame Le Maire, le Conseil Municipal procède au vote

Vu la délibération du 12 février 2015 portant sur la clôture du budget EJE et la reprise des excédents et déficits au budget de la commune

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :
- **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 83 987.86 euros

Recettes : 92 661.41 euros

Soit un excédent d'exercice 2014 de 8 673.55 €

Excédent reporté 2013 7 664.08 €

Ce qui porte l'excédent de fonctionnement à 16 337.63 €

- **Section d'Investissement :**

Dépenses : 5 358.06 euros

Recettes : 0.00 euros

Soit un déficit d'exercice 2014 de 5 358.06 €

Excédent reporté 2013 5 470.16 €

Ce qui porte l'excédent d'investissement à 112.10 €

Budget, en tous points, conforme au compte de gestion du receveur

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014.

DIT que les écritures de reprise des excédents sont prévues au Budget primitif 2015 de la commune

Commune

1.4 Approbation du Compte de Gestion 2014

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte de Gestion de la commune pour l'année 2014.

Le Compte de Gestion peut se résumer ainsi :

- **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 154 453.63 €

Recettes : 1 144 200.72 €

Résultat -10 252.90 €

Excédent reporté 2013, 120 613.53 € ce qui porte l'excédent reporté à 110 360.62 €

- **Section d'Investissement :**

Dépenses : 595 719.14 €

Recettes : 579 380.72 €

Résultat -16 338.42 €

Déficit reporté 2013, 126 632.87 ce qui porte le déficit reporté à 142 971.29 €

D. DEVARREWAERE estime qu'il n'y a pas suffisamment de réunions de commissions, ou que celles-ci sont convoquées trop tardivement par rapport à la date de réunion.

M. ISTASSES précise qu'il serait bon, dans ce cas, d'être présente aux réunions et qu'il ne porte aucun jugement, mais insiste sur le fait que les personnes absentes peuvent aussi s'informer en Mairie afin que les choses soient expliquées. Les trois dernières réunions pour le budget ont de plus été étendues à l'ensemble du conseil.

Pour D. DEVARREWAERE, il n'y a pas eu de commission finances.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales

Ayant Entendu l'exposé Madame Le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 154 453.63 €
Recettes : 1 144 200.72 €
Résultat -10 252.90 €
Excédent reporté 2013, 120 613.53 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 595 719.14 €
Recettes : 579 380.72 €
Résultat -16 338.42 €
Déficit reporté 2013, 126 632.87

▪ **Résultat de l'exercice :**

- ✓ Fonctionnement excédent : 110 360.62 €
- ✓ Investissement déficit : 142 971.29 €

Résultats en tous points conformes au Compte Administratif 2014 de la commune.

1.5 Approbation du Compte Administratif 2014

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif Communal de l'exercice 2014.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 154 453.63 €
Recettes : 1 144 200.72 €
Résultat -10 252.90 €
Excédent reporté 2013, 120 613.53 € ce qui porte l'excédent reporté à 110 360.62 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 595 719.14 €
Recettes : 579 380.72 €
Résultat -16 338.42 €
Déficit reporté 2013, 126 632.87 ce qui porte le déficit reporté à 142 971.29 €

Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à :

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 140 329.14 €

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales

Ayant Entendu l'exposé, Madame Le Maire, qui après l'exposé confie la présidence du Conseil Municipal à Mme MINARZYC Elisabeth, 1ere adjointe afin de procéder au vote

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A la majorité

(2 contre G.Mingot-D.Devarrewaere-10 pour)

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 154 453.63 €
Recettes : 1 144 200.72 €
Résultat -10 252.90 €
Excédent reporté 2013, 120 613.53 € ce qui porte l'excédent reporté à 110 360.62 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 595 719.14 €
Recettes : 579 380.72 €
Résultat -16 338.42 €
Déficit reporté 2013, 126 632.87 ce qui porte le déficit reporté à 142 971.29 €

Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à :

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 140 329.14 €

Budget, en tous points, conforme au compte de gestion du receveur
APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014.

1.6 Affectation des résultats 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2014 du budget de la commune, pour l'année 2015 comme suit :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 154 453.63 €
Recettes : 1 144 200.72 €
Résultat -10 252.90 €
Excédent reporté 120 613.53 ce qui porte l'excédent de l'exercice à 110 360.62 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 595 719.14 €
Recettes : 579 380.72 €
Résultat -16 338.42 €
Déficit reporté 126 632.87 ce qui porte le déficit de l'exercice à 142 971.29 €

Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à :

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 140 329.14 €

Les résultats définitifs s'articulent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement recette: **excédent de fonctionnement 107 718.47 euros** au compte 002.
- Section d'Investissement dépenses : **déficit d'investissement de 142 971.29 euros** au compte 001.
Section d'Investissement recettes : **excédent- capitalisé 2 642.15 euros** au compte 1068

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Communal,

Considérant qu'il convient d'effectuer l'affectation des résultats de l'exercice 2014 du budget communal,

Compte tenu des restes à réaliser de l'année,

Vu la délibération du 12 février 2015 portant sur la clôture du budget EJE et la reprise des excédents et déficits au budget de la commune

Ayant Entendu l'exposé Madame Le Maire

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A la majorité
(2 contre G.Mingot-D.Devarrewaere , 11 pour)**

Affecte les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de Fonctionnement recette: **excédent de fonctionnement 107 718.47 euros** au compte 002.
Section d'Investissement dépenses : **déficit d'investissement de 142 971.29 euros** au compte 001.
Section d'Investissement recettes : **excédent- capitalisé 2 642.15 euros** au compte 1068

Qu'il convient d'intégrer les résultats des budgets Caisse des écoles et Enfance jeunesse clos au 31 décembre 2014

Dit que les écritures de reprise des excédents sont prévues au Budget primitif 2015 de la commune

1.7 Vote des taux d'imposition

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales au titre de l'année 2015 dans les mêmes conditions que l'année 2014 :

- **Taxe d'Habitation :** 16,85 %

- **Foncier Bâti** : 16,15 %
- **Foncier Non Bâti** : 45,25 %
- **CFE** : 20,00 %
-

M.MINGOT demande pourquoi ne pas augmenter les impôts alors que le budget est en déficit de 10 000€ et que cela sera nécessaire, ce à quoi Mme MINARZYC et Mme le Maire répondent que dans la profession de foi, lors des dernières élections, l'équipe s'était engagée à ne pas augmenter les impôts. Des économies sont possible sur le budget de fonctionnement, d'ailleurs celui-ci n'est pas plus élevé que le dernier budget voté par l'ancienne équipe.

D. DEVARREWAERE remarque qu'étant donné les dépenses d'investissement prévues, les salaires du personnel et des élus, elle ne sait pas comment le budget pourra être tenu.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget communal,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2015,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A la majorité
(2 contre G.Mingot-D.Devarrewaere, 11 pour)**

Fixe, les taux d'imposition 2015 à l'identique de ceux de l'année 2014 soit :

- **Taxe d'Habitation** : 16,85 %
- **Foncier Bâti** : 16,15 %
- **Foncier Non Bâti** : 45,25 %
- **CFE** : 20,00 %

1.8 Subventions aux associations

Rapporteur Madame Chrystelle LEGUEULLE

Cette année nous avons fait parvenir à l'ensemble des associations, un dossier de demande de subvention qui était à compléter et retourner en Mairie pour le 28 février 2015. Nous avons effectué un rappel aux associations qui n'avaient pas restitué le dossier dans le délai imparti. Au vu des éléments fournis dans ce dossier (nombre d'adhérents, bilan financier...) nous avons pu déterminer le montant de chaque subvention.

D. DEVARREWAERE demande pourquoi certaines associations voient leur subvention diminuer, et pourquoi les pompiers ?

Chrystelle LEGUEULLE insiste sur le fait que les montants attribués sont en fonction des renseignements recueillis dans les dossiers et que globalement cela représente une baisse de 3350€

Mme Le Maire informe l'assemblée que certaines associations n'ont pas souhaité percevoir de subvention cette année au profit d'associations naissantes

Il est proposé au Conseil Municipal de voter comme suit et d'inscrire au budget les crédits correspondants pour le montant des subventions accordées aux associations et au CCAS :

- | | |
|---|---------|
| • Association « Croix Rouge Française » : | 60 € |
| • Association « Jeunes Sapeurs-Pompiers » : | 60 € |
| • Association des « Anciens Combattants PG » de Touquin : | 60 € |
| • Association « Les restos du coeur » : | 60 € |
| • Association « FNACA » : | 100 € |
| • Association « Club des Anciens » de LNO : | 500 € |
| • Association « Tennis Club LNO » : | 400 € |
| • Association « USCB Club de Foot » : | 500 € |
| • Association « Grenier 77 » : | 300 € |
| • Association « Club subaquatique de la Marsange » : | 100 € |
| • Association « Les petits loups » : | 360 € |
| • Association « Familles Rurales Entraide » : | 500 € |
| • Comité des Fêtes : | 2 500 € |

Ces subventions sont inscrites au budget 2015 article 6574 pour un montant de 5 500€

La somme de 500€ est accordée à chacun des 3 CCAS pour un total de 1500€

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant, que dans le cadre du budget primitif 2015, il est nécessaire de prendre une délibération pour déterminer le montant des subventions communales pour chaque association, afin que Monsieur le Comptable du Trésor puisse procéder aux versements,

Entendu l'exposé de son rapporteur Mme LEGUEULLE Chrystelle, Maire Adjointe,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A la majorité
(2 contre G.Mingot-D.Devarrewaere, 11 pour)**

ACCORDE les subventions communales 2015 comme suit :

• Association « Croix Rouge Française » :	60 €
• Association « Jeunes Sapeurs-Pompiers » :	60 €
• Association des « Anciens Combattants PG » de Touquin :	60 €
• Association « Les restos du coeur » :	60 €
• Association « FNACA » :	100 €
• Association « Club des Anciens » de LNO :	500 €
• Association « Tennis Club LNO » :	400 €
• Association « USCB Club de Foot » :	500 €
• Association « Grenier 77 » :	300 €
• Association « Club subaquatique de la Marsange » :	100 €
• Association « Les petits loups » :	360 €
• Association « Familles Rurales Entraide » :	500 €
• Comité des Fêtes :	2 500 €

DIT que les crédits sont prévus au BP 2015 compte 6574

- CCAS une somme de 500€ est allouée à chaque CCAS soit 1500€

DIT que les crédits sont prévus au compte 657362 du BP 2015

1.9 Vote du Budget Primitif 2015

D. DEVARREWAERE explique à Mme Le Maire comment le conseil doit s'organiser, que la mairie n'est pas claire, que les commissions ne se réunissent pas et qu'elle souhaite avoir un détail par ligne des sommes figurant au budget. Pour elle ça ne va pas.

Mme le Maire précise qu'il y a eu quatre réunions de préparation du budget et demande aux membres du conseil s'ils sont favorables pour un vote au chapitre.

E. MINARZYC précise que l'équipe étant nouvelle et qu'un certain nombre de choses ayant eu lieu cette 1ere année de mandat (changement de personnel en mairie, gros dossiers en cours...) nous ne pouvons tirer leçon de ces mois passés et nous améliorer pour l'avenir. Nous avons tout de même organisé des commissions l'année passée. Puisque nous n'avons pas eu de commission finances, à proprement parler, nous pouvons voter par chapitre et revenir sur des points particuliers.

C. CARLUER estime que les membres du conseil ont passé beaucoup de temps durant ces quatre réunions à étudier dans le détail, ligne par ligne, les sommes qui figurent au budget et que l'ensemble des personnes étaient conviées, donc il ne voit pas l'utilité de revenir à un détail ligne par ligne uniquement en raison des désirs et vociférations de certaines personnes.

Mme le Maire procède par vote à main levée afin de déterminer les modalités de vote du budget.

Le vote s'effectuera par chapitre sans détail-7 voix sans détail

6 voix avec détail

D. DEVARREWAERE déclare quelle posera tout de même ces questions et qu'elle en informera la population et malgré la décision à la majorité de voter par chapitre persiste et campe sur sa position.

C. EVRARD devant l'insistance de D. DEVARREWAERE fait remarquer que dans la précédente mandature dont elle faisait partie, les choses n'étaient pas plus expliquées.

M.ISTASSES fait remarquer à D. DEVARREWAERE qu'elle met les membres du conseil dans une situation impossible, qu'il a été décidé de voter par chapitre et que l'on ne reviendra pas dessus.

Mme LEVAILLANT faisant partie de l'assistance se permet d'intervenir en séance sans y être invitée.

E.MINARZYC demande une interruption de séance, et Mme Le Maire précise que de tels agissements l'amèneront à faire usage de son droit de police sur l'assistance.

La séance est interrompue durant 10 mn

Le budget 2015 s'équilibre ainsi

Section de Fonctionnement dépenses et recettes: 1 206 673.71 €

Section d'Investissement dépenses et recettes : 689 039.84 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de voter le budget primitif de la commune pour l'année 2015,

Ayant Entendu l'exposé Madame Le Maire

Après décision à la majorité des membres du conseil, le budget primitif est soumis au vote, par chapitre

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A la majorité

(2 contre G.Mingot-D.Devarrewaere, 2abstentions M. et Mme MINARZYC, 9 pour)

Section de Fonctionnement Dépenses : 1 206 673.71 €

<i>Chapitre 011</i>	421 610.00	<i>Chapitre 66</i>	16 290.00
<i>Chapitre 012</i>	530 046.00	<i>Chapitre 67</i>	700.00
<i>Chapitre 014</i>	102 191.00	<i>Chapitre 022</i>	6 003.30
<i>Chapitre 65</i>	99 700.00	<i>Chapitre 023</i>	30 133.41

- Section de Fonctionnement Recettes : 1 206 673.71 €

<i>Chapitre 013</i>	75 000.00	<i>Chapitre 75</i>	11 700.00
<i>Chapitre 70</i>	104 100.00	<i>Chapitre 76</i>	13.00
<i>Chapitre 73</i>	574 141.00	<i>Chapitre 77</i>	1 650.00
<i>Chapitre 74</i>	308 563.00	002 Résultat de fonctionnement reporté	131 506.57

- Section d'Investissement Dépenses : 689 039.84 €

<i>Chapitre 16</i>	28 890.00	<i>Chapitre 23</i>	0.00
<i>Chapitre 20</i>	56 950.00	<i>Chapitre 001 déficit reporté</i>	142 971.29
<i>Chapitre 21</i>	460 228.55	<i>Chapitre 020</i>	0.00

**- Section d'Investissement Recettes : 689 039.84 €
(Dont les restes à réaliser 140 329.14 €)**

<i>Chapitre 10</i>	47 642.15	<i>Chapitre 16</i>	310 000.00
<i>Chapitre 021</i>	30 133.41	<i>Chapitre 024</i>	130 000.00
<i>Chapitre 13</i>	168 525.14	001 solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté	2 627.04

D. DEVARREWAERE déclarent que les inscriptions concernant les recettes d'investissement la font frémir.

Assainissement

1.10 Approbation du Compte de Gestion 2014

Rapporteur Monsieur SEINGIER

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte de Gestion de l'Eau et l'assainissement de l'année 2014.

Le Compte de Gestion peut se résumer ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 80 840.13 €

Recettes : 75 156.48 €

Résultat - 5 683.65 €

excédent reporté de 2013, 131 294.42 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 180 811.70 €

Recettes : 1 153 741.59 €

Résultat 972 929.89 €

excédent reporté de 2013, 183 564.68 €

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales

Ayant Entendu l'exposé Monsieur SEINGIER, Adjoint au Maire,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A la majorité
(2 abstentions G.Mingot-D.Devarrewaere , 11 pour)**

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 80 840.13 €

Recettes : 75 156.48 €

Résultat - 5 683.65 €

excédent reporté de 2013, 131 294.42 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 180 811.70 €

Recettes : 1 153 741.59 €

Résultat 972 929.89 €

excédent reporté de 2013, 183 564.68 €

Résultats en tous points conforme au Compte Administratif 2014 de la commune.

1.11 Approbation du Compte Administratif 2014

Rapporteur Monsieur SEINGIER

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif Eau et Assainissement de l'exercice 2014.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 80 840.13 €

Recettes : 75 156.48 €

Soit un déficit d'exercice 2014 de - 5 683.65 €

***Excédent reporté 2013** 131 294.42 €*

Ce qui porte l'excédent de fonctionnement à 125 610.77 €

- **Section d'Investissement :**
 Dépenses : 180 811.70 €
 Recettes : 1 153 741.59 €
 Soit un excédent d'exercice 2014 de 972 929.89 €
Excédent reporté 2013 183 564.68 €

Ce qui porte l'excédent d'investissement à 1 156 494 .57€
 Les restes à réaliser 2014 en investissement s'élèvent à :

Dépenses : 1 252 901.63 €
 Recettes : 136 188.00 €

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales
 Ayant Entendu l'exposé de Monsieur SEINGIER, Adjoint au Maire

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
 A la majorité
 (2 abstentions G.Mingot-D.Devarrewaere, 10 pour)**

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- **Section de Fonctionnement :**
 Dépenses : 80 840.13 €
 Recettes : 75 156.48 €

 Soit un déficit d'exercice 2014 de - 5 683.65 €
Excédent reporté 2013 131 294.42 €

Ce qui porte l'excédent de fonctionnement à 125 610.77 €

- **Section d'Investissement :**
 Dépenses : 180 811.70 €
 Recettes : 1 153 741.59 €
 Soit un excédent d'exercice 2014 de 972 929.89 €
Excédent reporté 2013 183 564.68 €

Ce qui porte l'excédent d'investissement à 1 156 494 .57€
 Les restes à réaliser 2014 en investissement s'élèvent à :

Dépenses : 1 252 901.63 €
 Recettes : 136 188.00 €

Budget, en tous points, conforme au compte de gestion du receveur

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014.

1.12 Affectation des résultats 2014

Rapporteur Monsieur SEINGIER

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014

déficit d'exercice 2014 de - 5 683.65 €
Excédent reporté 2013 131 294.42 €

excédent de fonctionnement 125 610.77 €

excédent d'exercice 2014 de 972 929.89 €
Excédent reporté 2013 183 564.68 €

Ce qui porte l'excédent d'investissement à 1 156 494 .57€

Les restes à réaliser 2014 en investissement s'élèvent à :

Dépenses : 1 252 901.63 €

Recettes : 136 188.00 €

Les résultats définitifs s'articulent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement recette: **excédent de fonctionnement 125 610.77 euros au compte 002.**
- Section d'Investissement recette : **excédent d'investissement de 1 156 494 .57 euros au compte 001.**

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales

Ayant entendu l'exposé Monsieur SEINGIER, Adjoint au Maire,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A la majorité
(2 abstentions G.Mingot-D.Devarrewaere , 11 pour)**

DECLARE que les résultats sont les suivants :

- Section de Fonctionnement recette: **excédent de fonctionnement 125 610.77 euros au compte 002.**
- Section d'Investissement recette : **excédent d'investissement de 1 156 494 .57 euros au compte 001.**

Les restes à réaliser 2014 en investissement s'élèvent à :

Dépenses : 1 252 901.63 €

Recettes : 136 188.00 €

- Dit que les écritures de reprise des excédents sont prévues au Budget primitif 2015 de la commune

1.13 Vote du Budget Primitif 2015

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget de l'eau et l'assainissement de l'année 2015

Il est proposé au conseil d'effectuer le vote par chapitre et se résume ainsi :

Section de Fonctionnement dépenses et recettes: 186 260.77 €
Section d'Investissement dépenses et recettes : 1 416 496.57 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de voter le budget primitif de l'eau et l'assainissement pour l'année 2015,

Ayant Entendu l'exposé Monsieur SEINGIER, Adjoint au Maire,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A la majorité
(2 abstentions G.Mingot-D.Devarrewaere, 11 pour)**

APPROUVE le budget primitif eau et assainissement voté, par chapitre

- **Section de Fonctionnement Dépenses : 186 260.77 €**

Chapitre 011	32 200.00	Chapitre 66	20 000.00
Chapitre 014	1 000.00	Chapitre 022	10 246.77
Chapitre 65	18 000.00	Chapitre 023	73 000.00
		Chapitre 042	31 814.00

- **Section de Fonctionnement Recettes :** 186 260.77 €

Chapitre 70	56 650.00		
Chapitre 74	4 000.00	002 résultats de fonctionnement reporté	125 610.77

- **Section d'Investissement Dépenses :** 1 416 496.57 €
(Dont les restes à réaliser)

Chapitre 16	6 200.00	Chapitre 23	1 252 901.63
Chapitre 20	85 000.00	Chapitre 020	22 394.94
Chapitre 21	50 000.00		

- **Section d'Investissement Recettes :** 1 416 496.57 €
(Dont les restes à réaliser)

Chapitre 10	19 000.00	Chapitre 16	136 188.00
Chapitre 021	73 000.00	Chapitre 040	31 814.00
		001 solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté	1 156 494.57

2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adhésion de la commune de COURTOMER à la communauté de commune « Les sources de l'Yerres »

Depuis sa création, la communauté de communes a évolué et s'est affirmée comme un interlocuteur privilégié auprès des instances départementales, régionales et nationales en développant les actions d'intérêt intercommunal tout en préservant une dimension humaine et de proximité où l'ancrage rural est essentiel.

Il apparaît aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de l'EPCI que le territoire de solidarité ainsi créé intéresse également une autre commune rurale, voisine de ce périmètre.

Dans le prolongement de cette dynamique, et à la suite de plusieurs contacts, la commune de Courtomer souhaite adhérer à la communauté de communes et vient de faire parvenir au Président DE L'EPCI la délibération du Conseil municipal du 5 février 2015 se prononçant dans ce sens.

En séance du 8 avril 2015 la communauté de communes s'est prononcée favorablement, à la majorité, à l'adhésion de la commune de Courtomer à la communauté de commune.

Il est demandé aux communes membres de l'EPCI, de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Courtomer, dans un délai de 40 jours.

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2003 n°141 en date du 19 décembre 2003, modifié, portant la création de la Communauté de communes « Les sources de l'Yerres » entre les communes de :

BERNAY-VILBERT, COURPALAY, LA CHAPELLE IGER, LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX, PECY, LE PLESSIS-FEU-AUSSOUS, ROZAY-EN-BRIE, VAUDOY-EN-BRIE, VOINSLES

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Les sources de l'Yerres »

Vu la délibération de la commune de COURTOMER du 5 février 2015 portant sur sa demande d'adhésion à la communauté de communes « Les sources de l'Yerres »

Vu la délibération du 8 avril 2015, de la communauté de communes « Les sources de l'Yerres » portant sur l'acceptation de l'adhésion de la commune de COURTOMER à la communauté de commune précitée,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE l'adhésion de la commune de COURTOMER à la communauté de commune « Les sources de l'Yerres » à compter du 1^{er} janvier 2016

5 – INFORMATIONS

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion se tiendra chaque dernier samedi du mois de 9h à 11h à laquelle sont conviés tous les membres du conseil

L'ordre du jour de la séance étant épuisé,

Clôture de la séance à 20 H 45 mn